REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-DENIS DGADU / Domaine

Maîtrise Foncière

RAPPORT N° 00/8-43 au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU PROFIT DU COLLECTIF SUD SAINT-DENIS (SIDR Camélias IV / 10 Rue Jules Ferry / DM 454)

Le Collectif Sud Saint-Denis sollicite de la Commune la mise à disposition du local situé dans le groupe SIDR Camélias IV bloc W sis au 10 Rue Jules Ferry, sur terrain cadastré section DM n° 454.

Afin de permettre le développement de la vie associative du secteur en général, et de permettre au Collectif Sud Saint-Denis de mettre en œuvre le projet «Ateliers Partage et Savoir-Faire» labellisé au niveau national en particulier, la Municipalité se propose de mettre à sa disposition ce local de l'immeuble Camélias IV, propriété de la SIDR. Une Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de la Commune a été signée avec la SIDR le 30 octobre 2000 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Il s'agit d'un local d'une superficie totale de 100 m², d'une valeur locative mensuelle de 6 000 F (six mille francs).

Je vous demande:

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local susmentionné au profit du Collectif Sud Saint-Denis, aux conditions suivantes :
- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel,
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de 6 000 F (six mille francs);
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

2 7 DEC. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS LE MAIRE Michel TAMAYA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

DELIBERATION N° 00/8-43 du Conseil Municipal en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU PROFIT DU COLLECTIF SUD SAINT-DENIS (SIDR Camélias IV / 10 Rue Jules Ferry / DM 454)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'<u>UNANIMITE DES VOTANTS</u>

ARTICLE 1

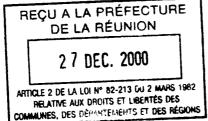
Approuve le principe de mise à disposition par Convention du local situé dans le groupe SIDR Camélias IV bloc W au 10 Rue Jules Ferry, sur terrain cadastré section DM n° 454 au profit du Collectif Sud Saint-Denis, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction étant précisé que la durée ne pourra pas excéder celle du contrat originel,
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de 6 000 F (six mille francs).

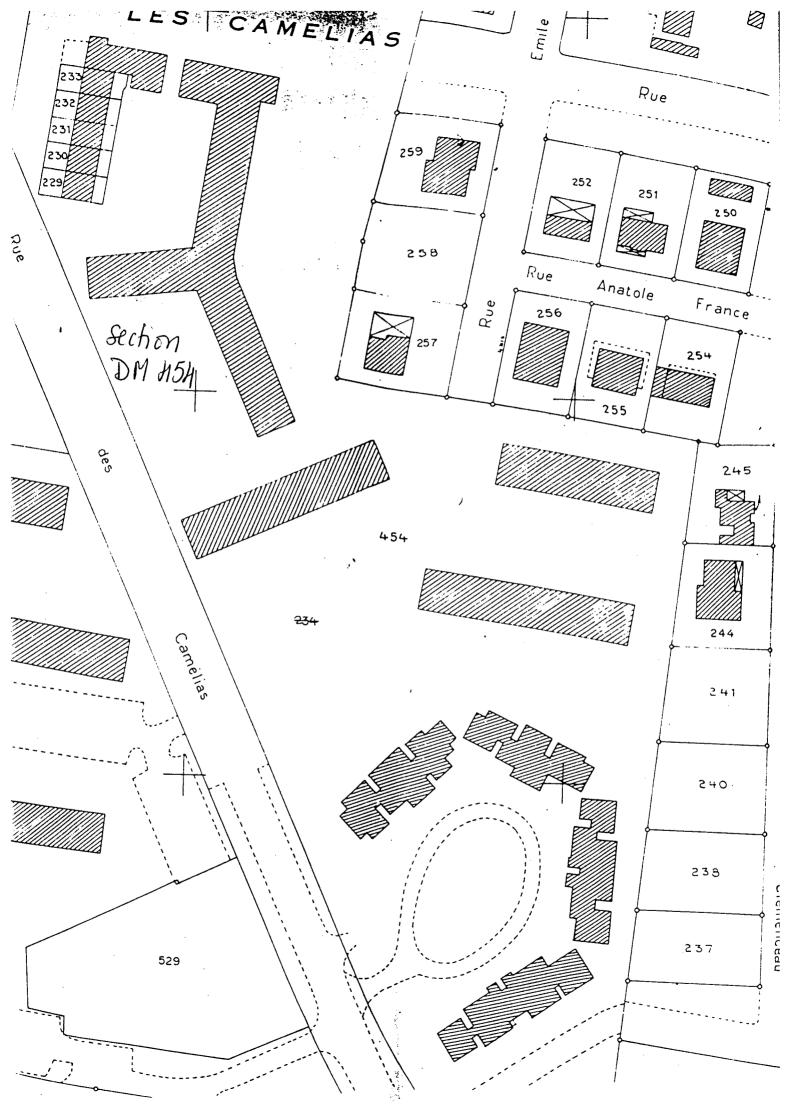
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le 2 1 DEC. 2000



LE MAIRE
Michel TAMAYA





DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest 1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde

BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel: (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l' Habitation

Références: N° dossier:

VL 1895-00

Evaluateur:

J-C LELIEVRE

Dact:

L1895M.DOC

Nº 7309

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant: COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation :

28-09-2000

3 Opération soumise au contrôle(objet et but) :

Mise à disposition du Collectif Sud

4 Propriétaire : SIDR

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de

SAINT DENIS

LES CAMELIAS

Bloc W - 10 rue Jules FERRY. Locaux à usage de bureaux, sanitaires.

Surface utile: 100m².

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative

9 Valeur locative retenue: 6 0000 F/mois

A Saint Denis le 18 octobre 2000

Le Directeur des Services Fiscaux par délégation, l'Inspecteur

DIRECTION GÉNERALE DES IMPÔTS